



**Bordereau de versement libératoire, 30% des 13% de la taxe d'apprentissage (soit 3,9%)
A payer à partir du 1^{er} janvier 2022, et au plus tard le 31 mai 2022**

Votre entreprise	Raison sociale :
Adresse :	Siret :
CP : Ville :	Contact :
Effectifs salariés :	Tél : Email :
Votre entité gestionnaire ou cabinet comptable :	Raison sociale :
<i>A renseigner s'il gère vos déclarations pour lui adresser le reçu libératoire de votre versement</i>	Adresse :
<i>Si non, il sera adressé au contact de votre entreprise</i>	CP : Ville :
	Email : Contact :

Votre versement libératoire à ViensVoirMonTaf	
Montant libre (doit être inférieur au montant suivant : masse salariale 2021 X 0,68% X 13% X 30%, correspondant à la fraction du versement libératoire destinée à la promotion des métiers)	

Vous pouvez nous régler **par chèque**, à l'attention de ViensVoirMonTaf, 29 Boulevard Bourdon 75004 Paris

Vous pouvez également nous régler **par virement**, aux coordonnées bancaires ci-dessous. Le motif du virement doit comporter votre SIRET et le libellé « Taxe d'apprentissage ».

Merci de nous faire parvenir votre règlement **avant le 31 mai 2022**. Un reçu libératoire vous sera retourné dès réception du paiement.

42559	10000	08014453935	29	GRUPE CREDIT COOPERATIF
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0144	5393	529
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---